

No de résolution

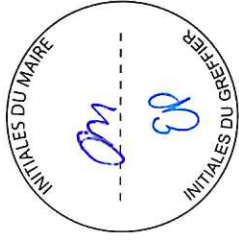


SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **2 MARS 2022, À 20 H.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. François Rioux, directeur général
Me Ève Poulin, greffière
Est absente : Mme Édith Labrosse, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 Séance ordinaire du 2 février 2022
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1 Renouvellement pour une période de 2 années additionnelles - Avis de réserve pour fins publiques - Partie des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec - Implantation d'une rue - secteur Centre
- 5.2 Autorisation - Demande d'analyse des problèmes de circulation à l'intersection de la route 112 et du chemin Bellerive - Ministère des Transports du Québec (MTQ)
- 5.3 Création et nomination des membres siégeant sur le Comité consultatif de toponymie
- 5.4 Adoption - Politique administrative relative à la vidéosurveillance sur les lieux publics
- 5.5 Inscription des élus - Assises annuelles 2022 - Union des municipalités du Québec (UMQ) - 12 et 13 mai 2022
- 5.6 Demande renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la GMM
- 5.7 Demande à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de conclure une entente intermunicipale pour établir un partage des responsabilités et des dépenses pour la gestion du chemin Grande-Ligne entre la route 223 et le chemin Saint-André
- 5.8 Autorisation - Création de poste - Coordonnateur à l'environnement et au développement durable



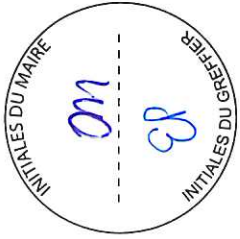
No de résolution

- 6 FINANCES**
- 6.1** Déboursés du mois - Février 2022
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Février 2022
- 6.3** Autorisation - Transfert budgétaire - Février 2022
- 6.4** Radiation - Taxes et facturations diverses - Février 2022
- 6.5** Autorisation de signature - Entente de 5 ans - Service Internet Fibe haute vitesse - Maison des générations Ginette Grenier - Bell
- 6.6** Dépôt - Rapport du trésorier d'élection - 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- 7 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1** Octroi de contrat - Travaux d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Acadie - Hydro météo - 22 190,18 \$
- 7.2** Octroi de contrat - Nivelage et rechargement des chemins en gravier pour l'année 2022 - Pavage Eugene Guilmain Inc. - 47 599,65 \$
- 7.3** Octroi de contrat - Acquisition d'un camion benne 10 roues avec système de boîtes interchangeables et équipements de déneigement - Globocam Rive-Sud - 348 374,25 \$
- 7.4** Octroi de contrat - Entretien des compresseurs de l'usine d'eau potable pour cinq (5) ans - Entreprises L.M. inc. - 76 588,30 \$
- 7.5** Autorisation au directeur des travaux publics - Acquisition d'un véhicule électrique neuf ou légèrement usagé - 42 000 \$
- 7.6** Autorisation - Contrat totalisant 39 181,46 \$ - Diverses études d'ingénierie concernant les installations de la ville - GBI Experts-conseils inc.
- 7.7** Autorisation de dépenses supplémentaires - Travaux d'entretien et de réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour 3 ans avec 2 années d'option - Électrel inc. - 20 000 \$
- 7.8** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie pour l'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive
- 7.9** Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1** Demande de PIIA 2021-058 - Lot 2 346 375 - 3022, chemin Sainte-Thérèse - Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée
- 8.2** Demande de PIIA 2021-059 - Lot 2 346 371 - 3026, chemin Sainte-Thérèse - Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée



No de résolution

- 8.3** Demande de PIIA 2021-060 – Lot 5 821 004 – 1841-1843, rue Ethel Ouest - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée
- 8.4** Adhésion - Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - MRCVR
- 8.5** Nomination des membres élus siégeant sur le Comité agricole
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Demande d'aide financière - Leia Massé Houle - Canicross niveau international - Avril 2022 - 300 \$
- 10.2** Proclamation - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive - "CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE" - 13 mars 2022
- 10.3** Proclamation - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai 2022
- 10.4** Autorisation - Dépôt - Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 390 (2022) modifiant le règlement no 390 (2021)-1 établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur
- 11.2** Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)
- 11.3** Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)
- 11.4** Avis de motion - Projet de règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
- 11.5** Adoption - Projet de règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
- 11.6** Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels
- 11.7** Adoption - 1^{er} projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels
- 11.8** Adoption - Règlement no 245 (2022) modifiant le règlement no 245 (2021) concernant les branchements et raccordements aux services publics
- 11.9** Adoption - Règlement d'emprunt no 539 (2022) autorisant la réfection de conduites d'eau potable et de la rue Des Pétunias, décrétant un emprunt à long terme de 499 800 \$



No de résolution

11.10 Adoption - Règlement d'emprunt no 540 (2022) autorisant la réfection de conduites d'eau potable et de la rue Du Portage, décrétant un emprunt à long terme de 1 809 700 \$

11.11 Adoption - Règlement d'emprunt no 541 (2022) autorisant l'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste, décrétant un emprunt de 1 935 000 \$

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 00.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

22-03-68

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

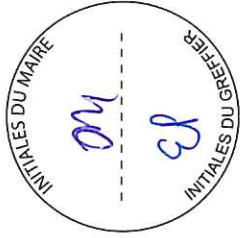
22-03-69

4.1 Séance ordinaire du 2 février 2022

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2022.

5 DIRECTION GÉNÉRALE



No de résolution

22-03-70



5.1 Renouvellement pour une période de 2 années additionnelles - Avis de réserve pour fins publiques - Partie des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec - Implantation d'une rue - secteur Centre

CONSIDÉRANT la résolution 20-05-136;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis de réserve pour fins publiques au registre foncier en date du 4 juin 2020 sur les lots des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que les avis de réserve pour fins publiques sur lesdits lots portent les numéros d'inscription 25 428 302, 25 428 303 et 25 428 304;

CONSIDÉRANT que les avis de réserve pour fins publiques inscrits sur les lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec viendront à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville Carignan de prolonger pour une période de deux (2) années additionnelles lesdits avis de réserve pour fins publiques sur les lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec;

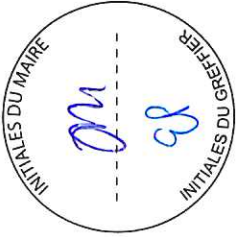
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan autorise, par la présente, conformément aux dispositions de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24) et de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le renouvellement pour une période de deux (2) années additionnelles l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques à l'encontre d'une partie des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec, décrits et montrés au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Jodoin, minute 15 589, dossier AGBY-205176, pour y implanter une rue;

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision et, le cas échéant, à représenter les intérêts de la Ville dans toutes les procédures émanant de ce dossier;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes associées à la présente décision.



No de résolution

22-03-71



5.2 Autorisation - Demande d'analyse des problèmes de circulation à l'intersection de la route 112 et du chemin Bellerive - Ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT les problématiques de circulation à l'intersection de la route 112 et du chemin Bellerive;

CONSIDÉRANT le délai trop court pour le feu piétonnier à l'intersection de la route 112 et du chemin Bellerive;

CONSIDÉRANT le délai trop court du feu de circulation et le trafic sur le chemin Bellerive à l'intersection de la route 112 pour les automobilistes arrivant en direction sud à l'heure de pointe du matin;

CONSIDÉRANT les travaux de construction d'une nouvelle école et possiblement d'une maison des aînés qui occasionneront une augmentation du débit de véhicules lourds sur le chemin Bellerive à l'intersection de la route 112 en direction sud durant le jour;

CONSIDÉRANT le délai trop court du feu de circulation et le trafic sur le chemin Bellerive à l'intersection de la route 112 pour les automobilistes arrivant en direction nord à l'heure de pointe du soir, ainsi que les fins de semaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer une analyse concernant les problèmes de circulation à l'intersection de la route 112 et du chemin Bellerive et de corriger la programmation du feu de circulation le cas échéant;

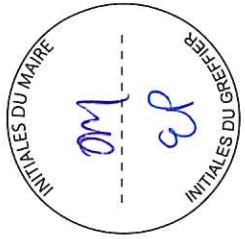
DE faire parvenir une copie de la résolution au député de la circonscription de Chambly, monsieur Jean-François Roberge.

22-03-72

5.3 Création et nomination des membres siégeant sur le Comité consultatif de toponymie

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de créer des comités consultatifs concernant différents enjeux municipaux, dont un Comité consultatif de toponymie pour la désignation des espaces publics (rues, parcs, installations, etc.);

CONSIDÉRANT que les comités consultatifs sont des outils de gestion et de prise en compte des préoccupations de la population;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer un (1) à deux (2) élus pour siéger sur le Comité consultatif de toponymie, ainsi qu'un (1) fonctionnaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE créer un Comité consultatif de toponymie;

DE nommer madame Diane Morneau à titre de représentante des élus et madame Éline Magnan à titre de fonctionnaire désigné pour siéger sur le Comité consultatif de toponymie.

22-03-73

5.4 Adoption - Politique administrative relative à la vidéosurveillance sur les lieux publics

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan s'efforce d'assurer au personnel et aux citoyens un environnement sûr et sécuritaire dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT que les systèmes de sécurité par surveillance vidéo servent de complément à d'autres moyens utilisés pour promouvoir et favoriser un tel environnement;

CONSIDÉRANT que la sécurité et les droits fondamentaux ne doivent pas s'exclure mutuellement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique administrative relative à la vidéosurveillance sur les lieux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

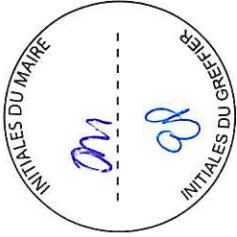
D'ADOPTER aux fins d'application la Politique administrative relative à la vidéosurveillance sur les lieux publics.

22-03-74

5.5 Inscription des élus - Assises annuelles 2022 - Union des municipalités du Québec (UMQ) - 12 et 13 mai 2022

CONSIDÉRANT les Assises annuelles 2022 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) se tenant les 12 et 13 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE messieurs Patrick Marquès, maire et Frédéric Martineau, conseiller aux Assises annuelles 2022 de l'UMQ au coût de 795 \$ par personne, avant taxes;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-454.

22-03-75

5.6 Demande renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein des municipalités rurales;

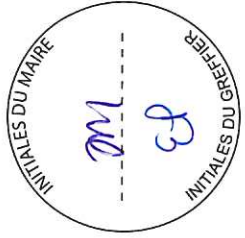
CONSIDÉRANT que le PMAD vise l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT que les 19 municipalités rurales de la CMM, dont la Ville de Carignan, renferment 42 % des 220 353 hectares du territoire agricole du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que le caractère rural de certaines municipalités de la CMM limite leur capacité de développer leur territoire, ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines et péri-métropolitaines;

CONSIDÉRANT que, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que pour la période 2019-2022, la CMM et le gouvernement du Québec financent à parts égales le *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole* à hauteur de 20 M\$;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le Programme permet aux 19 municipalités rurales d'investir dans des projets structurants sans élargissement de l'assiette foncière qui serait obtenue au détriment de la préservation des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que ce programme constitue un projet pilote qui a démontré sa pertinence et que les municipalités rurales souhaitent qu'il soit renouvelé pour cinq ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAHM), Mme Andrée Laforest, de convenir avec la CMM d'une nouvelle convention de subvention prévoyant une aide financière totale de 12,5 M\$ pour les années 2023 à 2027 inclusivement afin de poursuivre la mise en œuvre du *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole*;

DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de la circonscription de Chambly, monsieur Jean-François Roberge, au ministre régional responsable de la région de la Montérégie M. Simon Jolin-Barrette, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, au ministre des Finances, M. Éric Girard, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel.

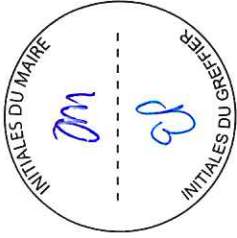
22-03-76

5.7 Demande à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de conclure une entente intermunicipale pour établir un partage des responsabilités et des dépenses pour la gestion du chemin Grande-Ligne entre la route 223 et le chemin Saint-André

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2021, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a approché la Ville de Carignan afin de voir l'intérêt d'effectuer des travaux de resurfacement sur le chemin Grande-Ligne entre la route 223 et le Chemin Saint-André, et de partager les dépenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a accepté cette offre et déposé un scénario de partage de coûts;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-Sur-Richelieu a refusé prétextant que celle-ci n'a pas à assumer ces coûts puisque le chemin n'est pas sur leur territoire;



No de résolution



CONSIDÉRANT les articles 75 à 77 de la *Loi sur les compétences municipales* permettent à deux municipalités locales, dont une voie publique longe la limite des territoires de conclure une entente intermunicipale pour le partage des coûts;

CONSIDÉRANT que selon un comptage effectué le 1er février, plus de 70 % de la circulation du chemin Grande-Ligne provient ou se dirige vers l'une ou l'autre des routes de Saint-Jean-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de revoir leur position afin de conclure une entente intermunicipale pour établir des règles de partage des dépenses du chemin Grande-Ligne entre la route 223 et le Chemin Saint-André;

D'AUTORISER le directeur général de la Ville de Carignan, après un délai de 90 jours si aucune entente n'est survenue avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à déposer une demande à la Commission municipale du Québec de statuer sur la nécessité de faire assumer par une seule municipalité la responsabilité de la gestion des parties concernées de la voie publique et, le cas échéant, de décider laquelle des municipalités a cette responsabilité et de prévoir les règles du partage des dépenses;

DE faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au député de la circonscription de Chambly, monsieur Jean-François Roberge ainsi qu'à la Commission municipale du Québec.

22-03-77

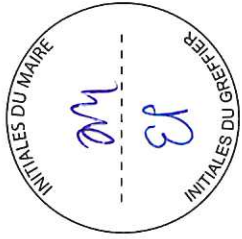
5.8 Autorisation - Création de poste - Coordonnateur à l'environnement et au développement durable

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE créer le poste de coordonnateur à l'environnement et au développement durable;



No de résolution

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-151 sous réserve d'un transfert provenant des postes 02-470-00-181 et 01-211-00-000.

6 FINANCES

22-03-78

6.1 Déboursés du mois - Février 2022

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février 2022 pour un montant de 16 144,12 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 338 957,39 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Février 2022

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 janvier 2022 au 13 février 2022.

22-03-79

6.3 Autorisation - Transfert budgétaire - Février 2022

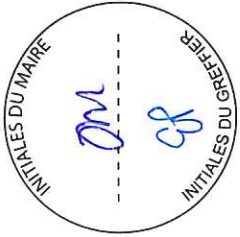
Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les mandats d'ingénierie prévus en 2022

Montant	Description du poste	Numéro de poste
140 000 \$	Taxes générales	01-211-00-000

Au poste suivant :



No de résolution



Montant	Description du poste	Numéro de poste
140 000 \$	Services scientifique et génie	02-315-00-411

22-03-80

6.4 Radiation - Taxes et facturations diverses - Février 2022

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, il y a lieu de radier certains soldes enregistrés "à recevoir" aux livres, mais qui dans les faits ne sont pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des soldes selon la liste datée du 15 février 2022 pour un montant de 10 546,36 \$;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-190-00-940.

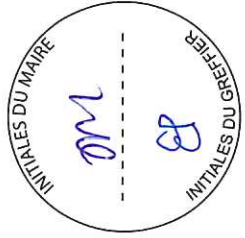
22-03-81

6.5 Autorisation de signature - Entente de 5 ans - Service Internet Fibe haute vitesse - Maison des générations Ginette Grenier - Bell

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente pour cinq (5) années de "Internet d'affaires Fibe 940/940" avec le fournisseur Bell pour les services requis à la Maison des générations Ginette Grenier pour un montant annuel de 1 586,66 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-20-331.



No de résolution

6.6 Dépôt - Rapport du trésorier d'élection - 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités du trésorier d'élection relatif aux activités effectuées à l'égard de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année 2021.

7 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.1 Octroi de contrat - Travaux d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Acadie - Hydro météo - 22 190,18 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a besoin de services spécialisés pour les travaux d'affaiblissement du couvert de glace de la rivière L'Acadie;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels de la firme Hydro Météo;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE mandater la firme Hydro Météo afin d'effectuer les travaux d'affaiblissement du couvert de glace sur la rivière L'Acadie pour un montant de 22 190,18 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410.

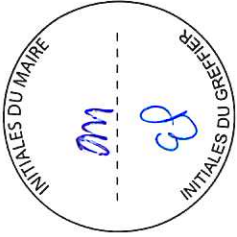
7.2 Octroi de contrat - Nivelage et rechargement des chemins en gravier pour l'année 2022 - Pavage Eugene Guilmmain Inc. - 47 599,65 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de nivelage des chemins en gravier pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de nivelage des chemins en gravier pour l'année 2022, à l'entreprise Pavage Eugene Guilmain Inc., au montant de 47 599,65 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-320-00-531.

22-03-84

7.3 Octroi de contrat - Acquisition d'un camion benne 10 roues avec système de boîtes interchangeables et équipements de déneigement - Globocam Rive-Sud - 348 374,25 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un camion benne 10 roues avec système de boîtes interchangeables et équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un camion benne 10 roues avec système de boîtes interchangeables et équipements de déneigement, à l'entreprise Globocam Rive-Sud pour un montant de 348 374,25 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-220-04-725, projet 22-04.

22-03-85

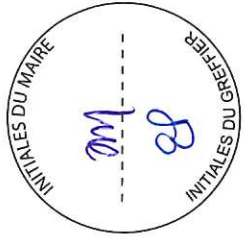
7.4 Octroi de contrat - Entretien des compresseurs de l'usine d'eau potable pour cinq (5) ans - Entreprises L.M. inc. - 76 588,30 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un octroi de contrat de gré à gré pour l'entretien des compresseurs de l'usine d'eau potable pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que Entreprises L.M. inc. est un distributeur officiel reconnu par le fabricant des compresseurs Atlas Copco et qu'elle est la seule entreprise à proximité de la Ville de Carignan qui peut nous donner un service rapide en cas de panne;

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-447;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'entretien préventif biannuel des compresseurs Atlas Copco de l'usine d'eau potable, à Entreprise L.M. Inc. au montant total de 76 588,30 \$ taxes incluses, pour cinq (5) ans incluant pièces, main-d'œuvre et déplacement;

QUE la présente résolution modifie la résolution 20-12-447 concernant l'entretien d'un compresseur;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-411.

22-03-86

**7.5 Autorisation au directeur des travaux publics -
Acquisition d'un véhicule électrique neuf ou
légèrement usagé - 42 000 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'acquisition d'un véhicule électrique neuf ou légèrement usagé;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune soumission;

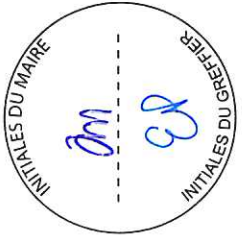
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville, tout document pour l'achat d'un véhicule électrique neuf ou légèrement usagé selon les critères suivants et pour un montant maximal de 42 000 \$ taxes incluses;

- Véhicule neuf ou légèrement usagé de 20 000 km ou moins;
- Véhicule blanc avec une autonomie de 250 km minimum;
- L'acquisition du véhicule devra être faite auprès d'un concessionnaire de voiture neuve ou d'occasion certifié;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-210-02-725, projet 21-02.



No de résolution

22-03-87



7.6 Autorisation - Contrat totalisant 39 181,46 \$ - Diverses études d'ingénierie concernant les installations de la ville - GBI Experts-conseils inc.

CONSIDÉRANT que la Ville a réalisé en 2021 les plans directeurs des réseaux avec la firme GBI experts-conseils inc.;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit ici d'un mandat de mise à jour de ces études faites par la même firme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les paiements cumulatifs pour un montant de 39 181,46 \$ taxes incluses, à la firme de génie GBI Experts-conseils inc. pour les diverses études d'ingénierie concernant les installations de la ville.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-32-710.

22-03-88

7.7 Autorisation de dépenses supplémentaires - Travaux d'entretien et de réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour 3 ans avec 2 années d'option - Électrel inc. - 20 000 \$

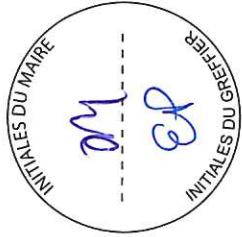
CONSIDÉRANT la résolution 20-12-448 octroyant le contrat pour l'entretien et la réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour 3 ans avec 2 années d'option à l'entreprise Électrel inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUGMENTER le contrat d'entretien et la réparation électrique des bâtiments, parcs et lampadaires pour 3 ans avec 2 années d'option, à l'entreprise Électrel Inc. pour un montant de 20 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-220-02-411, projet 22-02.



No de résolution

22-03-89



7.8 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie pour l'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour l'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

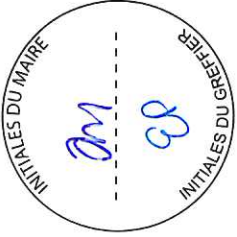
D'ADOPTER pour fins de pondération des offres pour les services professionnels en ingénierie pour l'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive, les critères d'évaluation suivants :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	VALEUR
Présentation de l'offre	5
Compréhension du mandat	15
Méthodologie proposée et calendrier de réalisation	15
Compétence et expertise de la firme dans les travaux similaires	15
Qualification et expérience du chargé de projet	25
Qualification et expérience des membres de l'équipe	25

7.9 Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2021.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT



No de résolution

22-03-90



8.1 Demande de PIIA 2021-058 – Lot 2 346 375 - 3022, chemin Sainte-Thérèse - Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 2 346 375, situé au 3022, chemin Sainte-Thérèse, demande reçue le 7 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment permet une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé s'intègre bien dans le paysage architectural;

CONSIDÉRANT que la forme de la toiture s'agence bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment s'intègre bien dans le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que l'implantation du nouveau bâtiment permet un meilleur alignement avec les bâtiments existants ainsi qu'une intégration harmonieuse dans son environnement;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée n'est pas identique à celle proposée dans le cadre du projet du 3026, chemin Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE :

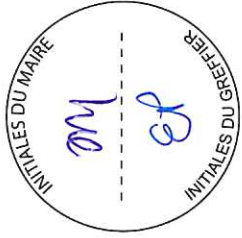
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 2 346 375, situé au 3022, chemin Sainte-Thérèse dans le secteur Sainte-Thérèse, demande reçue le 7 décembre 2021.

22-03-91

8.2 Demande de PIIA 2021-059 – Lot 2 346 371 - 3026, chemin Sainte-Thérèse - Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 2 346 371, situé au 3026, chemin Sainte-Thérèse dans la zone H-374 du Règlement de zonage no 483-U, demande reçue le 7 décembre 2021;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment permet une revalorisation architecturale du secteur;

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé s'intègre bien dans le paysage architectural;

CONSIDÉRANT que la forme de la toiture s'agence bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment s'intègre bien dans le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que l'implantation du nouveau bâtiment permet un meilleur alignement avec les bâtiments existants ainsi qu'une intégration harmonieuse dans son environnement;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que l'architecture proposée n'est pas identique à celle proposée dans le cadre du projet du 3022, chemin Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 2 346 371, situé au 3026, chemin Sainte-Thérèse dans le secteur Sainte-Thérèse, demande reçue le 7 décembre 2021.

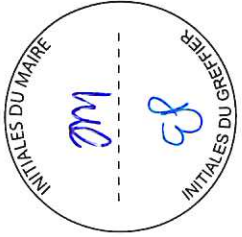
22-03-92

8.3 Demande de PIIA 2021-060 – Lot 5 821 004 – 1841-1843, rue Ethel est - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 5 821 004, situé au 1841-1843, rue Ethel est, dans la zone H-350 du Règlement de zonage no 483-U, demande reçue le 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement respectent l'architecture et la volumétrie du bâtiment existant et celle des bâtiments adjacents, permettant ainsi une insertion harmonieuse du projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le jeu des différents matériaux de revêtement permet de souligner les composantes architecturales;



No de résolution



CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement et leurs couleurs sont similaires à ceux des bâtiments voisins et ils s'intègrent bien;

CONSIDÉRANT que la porte secondaire en façade n'est pas typique d'une habitation unifamiliale isolée et qu'elle donne au bâtiment l'apparence d'une habitation unifamiliale jumelée ou bifamiliale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 5 821 004, situé au 1841-1843, rue Ethel est, dans le secteur du Parchemin, demande reçue le 10 décembre 2021, qui consiste à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située dans la zone H-350 du Règlement de zonage no 483-U;

LE TOUT CONDITIONNELLEMENT à ce que la porte secondaire en façade soit de couleur pâle tout comme les fenêtres afin de dissimuler cette entrée secondaire en façade.

22-03-93

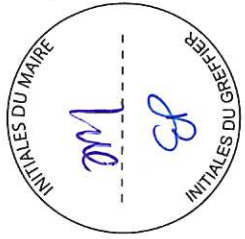
8.4 Adhésion - Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale - MRCVR

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan se soucie de la conservation du patrimoine bâti se trouvant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a signé une convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que le Ministère octroie à la MRC de La Vallée-du-Richelieu une aide financière maximale de 2 486 314 \$, dont 832 500 \$ pour le sous-volet 1A intitulé « Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée »;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du Ministère représente 60 % de l'enveloppe budgétaire mise à disposition dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et qu'une somme de 37 500 \$ est réservée à cet effet pour la Ville de Carignan;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Ville de Carignan doit représenter les 40 % restants de l'enveloppe budgétaire mise à disposition dans le cadre du Programme, soit un montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-du-Richelieu assurera la gestion de ce programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE confirmer à la MRC de La Vallée-du-Richelieu que la Ville de Carignan adhère à son Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale établit en vertu du sous-volet 1A intitulé « Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée » de la convention d'aide financière signée par la MRC avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

22-03-94

8.5 Nomination des membres élus siégeant sur le Comité agricole

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-114;

CONSIDÉRANT les nouveaux élus siégeant au conseil municipal suivant les élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité agricole;

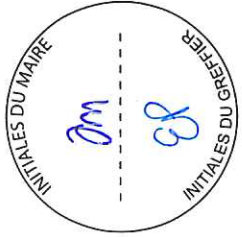
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE nommer messieurs Daniel St-Jean et Luc Laforge afin de siéger comme membres élus sur le Comité agricole pour une période de quatre (4) ans.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



No de résolution

22-03-95



10.1 Demande d'aide financière - Leia Massé Houle - Canicross niveau international - Avril 2022 - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Leia Massé Houle;

CONSIDÉRANT les ambitions de participer aux championnats mondiaux de canicross en 2022 à Plédran, en Bretagne;

CONSIDÉRANT la confirmation de la sélection de Leia Massé Houle pour l'équipe Canada pour les championnats du 27 avril au 1er mai 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Leia Massé Houle, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de sa compétition internationale de canicross en avril 2022;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

22-03-96

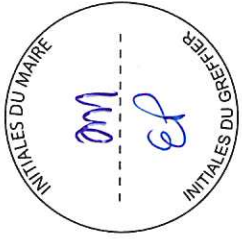
10.2 Proclamation - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive - "CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE" - 13 mars 2022

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **"Choisir, c'est ouvrir une porte"**;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan proclame le 13 mars 2022 la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions du territoire de la ville, à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **"Choisir, c'est ouvrir une porte"**.

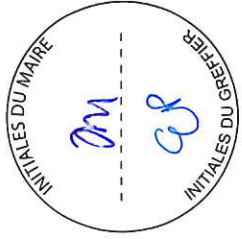
22-03-97

10.3 Proclamation - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai 2022

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE proclamer le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée.

22-03-98

10.4 Autorisation - Dépôt - Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

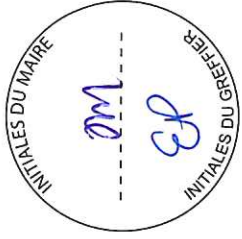
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Ville de Carignan et à signer tous les documents afférents pour donner effet à la présente résolution.

11 RÉGLEMENTATION



No de résolution

22-03-99

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 390 (2022) modifiant le règlement no 390 (2021)-1 établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 390 (2022) modifiant le règlement no 390 (2021)-1 établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.

22-03-100

11.2 Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)

La conseillère Diane Morneau dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

22-03-101

11.3 Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

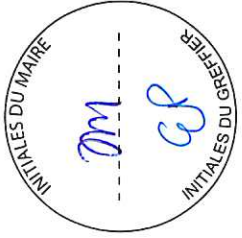
Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

22-03-102

11.4 Avis de motion - Projet de règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).



No de résolution

22-03-103

11.5 Adoption - Projet de règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

22-03-104

11.6 Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels

La conseillère Diane Morneau dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels.

22-03-105

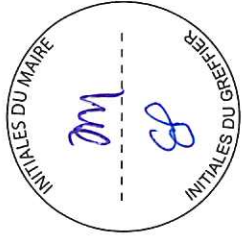
11.7 Adoption - 1^{er} projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels.



No de résolution

22-03-106



11.8 Adoption - Règlement no 245 (2022) modifiant le règlement no 245 (2021) concernant les branchements et raccordements aux services publics

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 245 (2022) modifiant le règlement no 245 (2021) concernant les branchements et raccordements aux services publics, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 245 (2022) modifiant le règlement no 245 (2021) concernant les branchements et raccordements aux services publics.

22-03-107

11.9 Adoption - Règlement d'emprunt no 539 (2022) autorisant la réfection de conduites d'eau potable et de la rue Des Pétunias, décrétant un emprunt à long terme de 499 800 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 539 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue des Pétunias, décrétant un emprunt de 499 800 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

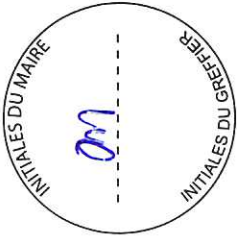
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 539 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue des Pétunias, décrétant un emprunt de 499 800 \$.

22-03-108

11.10 Adoption - Règlement d'emprunt no 540 (2022) autorisant la réfection de conduites d'eau potable et de la rue Du Portage, décrétant un emprunt à long terme de 1 809 700 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 540 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue du Portage, décrétant un emprunt de 1 809 700 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 540 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue du Portage, décrétant un emprunt de 1 809 700 \$.

22-03-109

11.11 Adoption - Règlement d'emprunt no 541 (2022) autorisant l'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste, décrétant un emprunt de 1 935 000 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement d'emprunt no 541 (2022) autorisant l'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste, décrétant un emprunt de 1 935 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 541 (2022) autorisant l'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste, décrétant un emprunt de 1 935 000 \$.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

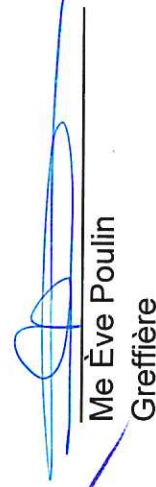
22-03-110

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 54.


Patrick Marquès
Maire


Me Ève Poulin
Greffière